



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 55.000.000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : KM 11 - RUE L ROUTE DES ZENATAS
AIN-SEBAA CASABLANCA
R.C. n° 33373

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la société Unimer s'est réuni le 18 octobre 2010 sous la présidence de Monsieur Said ALJ afin de délibérer sur les questions à son ordre du jour dont les principaux points sont les suivants :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Réduction de la Valeur Nominale de l'action ;
- Mode d'exercice de la Direction Générale ;
- Validation de la date d'effet de la Fusion-Absorption de La Monégasque Vanelli Maroc par Unimer fixée au 1er avril sur le projet de Traité de Fusion ;

Après lecture des points figurant à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale la modification de la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée du 1er avril au 31 mars, en la fixant au 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration a approuvé la réduction de la valeur nominale de l'action UNIMER, conformément aux dispositions de l'article 246 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, réduisant ainsi la valeur nominale des actions constituant le capital social de la société de 100 dirhams à 10 dirhams.

Le Conseil d'Administration a décidé également de proposer à l'Assemblée Générale d'opter pour le mode d'exercice de la Direction Générale selon lequel la Direction Générale de la société sera assumée sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des modifications apportées au projet de Traité de Fusion et de ses annexes signés avec La Monégasque Vanelli Maroc le 04 octobre 2010, a validé la date d'effet rétroactif de la fusion-Absorption fixée au 1er Avril 2010 au lieu du 1er janvier 2010.

Le Conseil d'Administration